Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20140630-VD20140630-037-DE

Date de télétransmission : 08/07/2014 Date de réception préfecture : 08/07/2014

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 30 juin 2014



Président : M. MILLOT Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - M. LOVICHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme ZIVKOVIC (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - M. HAMEAU (pouvoir MME MASLOUHI) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. ROZOY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME ERSCHENS)

Membres absents : M. BEKHTAOUI

OBJET DE LA DELIBERATION

Fête foraine de la foire gastronomique - Vente de prises électriques pour le raccordement des métiers à l'alimentation électrique du mail

Madame Juban au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

En 2008, la Ville de Dijon a rénové les installations électriques du mail et avait acheté des prises électriques de 63 Ampères de référence "Poignée droite poly, référence 616A473 et connecteur mâle, référence 6168017" d'une valeur unitaire actuelle de 89,07 € H.T.

De 2008 à 2013, la Ville de Dijon prêtait ces prises aux forains de la fête foraine contre le versement d'un cautionnement de 200 €, restitué en fin de fête.

Ces prises sont devenues d'usage courant. La Ville de Dijon dispose de 60 prises qu'il est proposé de vendre aux forains de la fête désireux de s'équiper.

Si vous suivez l'avis favorable de la commission de de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 donner votre accord à la vente de ces prises ;
- 2 décider un prix de vente unitaire de 50 € H.T. soit 60 € T.T.C. ;
- 3 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

